



En exercice : 58
Présents : 40
Votants : 43

Séance du 9 février 2026

Le neuf février Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 février 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEU

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
/
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaires,
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire,
/

Étaient excusés : CHAZÉ Monique (Craon), GARBE Pascale (Méral), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), DESHOMMES Catherine (Cuillé), Derval Séverine (La Selle Craonnaise), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), BANNIER Géraldine (Courbeville) CHAUVIN Maxime (Ballots).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoit (Craon), GENDRY Daniel (Niaffles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (Saint-Martin-du-Limet).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Monique CHAZÉ a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
Maurice RADÉ a donné pouvoir à MANCEAU Laurence

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-02/63 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 9 février 2026

OBJET 2026-02/63 : RESSOURCES HUMAINES

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LE CDG DE LA MAYENNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ACFI (AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION)

Commentaires : * départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et sortie de Maxime CHAUVIN qui s'abstient de voter. Ce qui porte le nombre de présents à : **40** et le nombre de votants à : **43** par le jeu des pouvoirs

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, présente au Conseil que l'ACFI est un acteur de prévention qui contribue, via ses fonctions, à l'amélioration des conditions de travail. Ses missions sont complémentaires à celles des autres acteurs de prévention.

L'ACFI intervient au sein de la collectivité pour :

- Contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Proposer à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- Donner un avis sur les règlements les consignes ou tout autre document que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Assister, avec voix consultative, aux réunions du CST ;
- Apporter un avis, en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le CST dans la résolution d'un danger grave et imminent.

L'autorité territoriale peut soit désigner un agent de la collectivité ou passer convention avec le CDG pour la mise à disposition d'un ACFI.

La Communauté de Communes adhère au pôle santé au travail et prévention du CDG 53. Dans le cadre de ce contrat le CDG 53 met à disposition un chargé d'inspection dans le domaine de la santé et de sécurité au travail.

Il est proposé d'élargir l'adhésion à la convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 40 (départ de Géraldine BANNIER, sortie de Maxime CHAUVIN)

Votants : 43 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et sortie de Maxime CHAUVIN qui s'abstient de voter et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (43 votants)

- ⇒ **VALIDE** l'élargissement à l'adhésion de la convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 février 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260211-DELIB20260263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
Affichage : 18/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

